

AXA Corporate Solutions Assurances

DEMANDE DE GARANTIE COMPLÉMENTAIRE INDIVIDUELLE ACCIDENTS – 2015

NUMÉRO ADHÉRENT SNPPAL (1) []	SOUSCRIPTEUR
	NOM []
	PRÉNOM []
	ADRESSE []
DATE D'EFFET []	
	CODE POSTAL [] VILLE []
DATE DE VALIDITÉ (2) :	PAYS []
	TÉLÉPHONES [] [] []
UN AN DE DATE À DATE	EMAIL []
	NÉ(E) LE [] À []

ACTE DÉCLARATIF DE QUALIFICATIONS AÉRONAUTIQUES

NUMERO BREVET ET LICENCE DE PILOTE ULM []

CLASSES P MX PM AG AM HE PAX DNC INST.

GARANTIE ATTACHÉE À LA PERSONNE DU SOUSCRIPTEUR INDIVIDUELLE ACCIDENTS

COCHEZ LES OPTIONS CHOISIES – VOIR AU VERSO LE DÉTAIL DES GARANTIES

1 - CHOIX DU CAPITAL DÉCÈS ET INVALIDITÉ	PRIME	BÉNÉFICIAIRE EN CAS DE DÉCÈS
<input type="radio"/> 32 000 €	88 €	[]
<input type="radio"/> 48 000 €	120 €	
<input type="radio"/> 64 000 €	144 €	
<input type="radio"/> 80 000 €	180 €	
<input type="radio"/> 96 000 €	206 €	
<input type="radio"/> 112 000 €	230 €	
<input type="radio"/> 128 000 €	256 €	
<input type="radio"/> 144 000 €	275 €	
<input type="radio"/> 160 000 €	305 €	

2 - MONTANT À RÉGLER : []

(1) La souscription est réservée aux adhérents du SNPPAL à jour de leur cotisation 2015.

(2) Le bénéfice de la souscription ne sera acquis qu'au vu et postérieurement au cachet de la poste.

Bordereau à adresser exclusivement au SNPPAL 17 rue de la Corbière 33500 LIBOURNE FRANCE accompagné du règlement correspondant à la garantie demandée, libellé à l'ordre d'AXA Corporate Solutions. Souscription par télécopie sous réserve de réception des originaux, cachet de la poste faisant foi. La garantie est acquise sous réserve de bonne fin du paiement de la prime.

Les déclarations d'accident dont à retourner par lettre recommandée avec avis de réception dans les CINQ JOURS suivant la date de survenance à : AXA Corporate Solutions Assurance 4 rue Jules Lefebvre 75426 PARIS CEDEX 09 FRANCE

L'ensemble des renseignements que vous avez bien voulu nous fournir est destiné à la constitution d'un fichier informatique nécessaire à la bonne gestion et au suivi des souscriptions d'assurance. Ces renseignements pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès en vous adressant au siège du SNPPAL dans les conditions prévues par la loi n° 7817 du 08/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

FAIT À LE	[] []	SIGNATURE OBLIGATOIRE	[]
--------------	------------	--------------------------	-----